



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Lundi 22 mai 2023 A 18 H à la salle des fêtes d'Abriès

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu de séance du 27 mars 2023 ;
3. Approbation du compte-rendu de séance du 6 avril 2023 ;
4. Délibération autorisant le Maire à contracter un emprunt pour le financement du télésiège de la Brune ;
5. Instauration du droit de préemption urbain sur la parcelle C 325 (Périmètre de protection des captages de Ristolas) ;
6. Attribution du marché pour la mise en place des compteurs d'eau sur la Commune historique de Ristolas ;
7. Attribution du marché pour le chalet de la Médille ;
8. Délibération portant création d'un poste d'agent technique annualisé (accueil périscolaire et cantine).à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.
9. Délibération fixant le tarif du repas à facturer aux parents pour le service de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2023 ;
10. Délibération fixant les tarifs d'utilisation de l'aire de service de camping-cars ;
11. Achat de terres à la SAFER (domaine VIAL) ;
12. Autorisation au maire à signer une convention avec la Régie des Remontées Mécaniques du Queyras pour le fonctionnement et les tarifs du télésiège de Gilly en période estivale ;
13. Délibération relative à un échange de parcelles avec Monsieur Philippe BARBERO ;
14. Délibération relative aux travaux de reconstruction de la Chapelle du Villard (Queyras Passion) ;
15. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (R.P.Q.S) 2022.
16. Délibération autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2023 auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour des travaux de voirie.
17. Autorisation au Maire à signer un avenant à la convention relative à la création de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sur le secteur du Pelvas avec désignation de nouveaux membres à la commission des marchés spécialement créée pour ce groupement de commande.
18. Autorisation au Maire à signer la convention relative à l'entretien des sentiers avec le Parc Naturel Régional du Queyras.

19. Questions diverses :

- 19.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).
- 19.2. Information sur le référent déontologue des élus.
- 19.3. Point sur le dossier de la cabane pastorale des Sagnes.
- 19.4. Vente d'une parcelle communale ;

A Abriès-Ristolas, le 15/05/2023, pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT